

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 5 février 2025

**Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35**

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-huit janvier deux mille vingt-cinq s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

**DÉBAT
D'ORIENTATION
BUDGÉTAIRE 2025
- BUDGET
PRINCIPAL ET
BUDGET ANNEXE
DES PARKINGS
PUBLICS**

PRÉSENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Christophe PAQUIS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Arnold BAC, Patrick BILLOUET, Lisa YAHIAOUI, Liliane GAUDUBOIS, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Martin DOUXAMI, Simon BERNSTEIN, Vincent DURAND, Hélène BERTHOUMIEUX, Frédérique SARRE, Delphine PUPIER, Camille FALQUE, Christian LAGRANGE, Madeline DA SILVA, Gaëlle GIFFARD.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Sonia ANGEL par Moussou NIANG, Patrick CARROUER par Lionel BENHAROUS, Nancy AGUILERA TORRES par Valérie LEBAS, Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Alice CANABATE par Sander CISINSKI, Lionel PRIMAULT par Martin DOUXAMI, Nathalie BETEMPS par Patrick BILLOUET.

ABSENTS : Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Bénédicte BARBET, Brigitte BERCERON, Malika DJERBOUA.

SECRÉTAIRE : Valérie LEBAS.

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FÉVRIER 2025

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DES PARKINGS PUBLICS

LE CONSEIL,
Sur proposition du Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2312-1,

CONSIDERANT CE QUI SUIV

Que les composantes de l'assemblée municipale ont été en mesure d'exprimer opinions, observations et critiques,
Que le débat sur les orientations budgétaires est effectivement intervenu dans le respect des règles de fond et de forme qui président à l'information des habitants et à l'expression des élus,
Qu'il importe d'en donner acte au Maire et de valider la tenue du débat d'orientation budgétaire par la présente délibération,
Que le vote du Conseil municipal n'a pour effet ni de lier le Maire, ni de valider les orientations budgétaires exposées,

VU le budget communal,
VU l'avis de la commission compétente,
VU le rapport du représentant légal,
VU le rapport ci-annexé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARTICLE 1 : Constate que le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2025 du budget principal et du budget annexe des parkings publics de la ville des Lilas est intervenu sur la base du rapport annexé, conformément aux dispositions législatives qui le fondent et aux règles de fond et de forme qui président à sa tenue.

ARTICLE 2 : Donne acte au Maire de la tenue de ce débat.

Délibération votée par 29 voix en faveur, 0 voix contre et 0 abstention.

Le Maire des Lilas


Lionel BENHAROUS



Le secrétaire de Séance


Valérie LEBAS

Certifiée exécutoire compte tenu :
- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le **12/02/2025**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20250212-D2-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.